



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 9970

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les craintes des membres du groupement de producteurs France-Lavande face à la menace d'une possible disparition de l'ONIPPAM (Office national interprofessionnel des plantes à parfum aromatiques et médicinales), seul office décentralisé en pleine zone de production, qui pourrait être absorbé par une autre institution, telle que l'Honiflor. Cette éventualité inquiète grandement ces professionnels qui avaient réclamé dans leur quasi-totalité la création de cet organisme dont ils ne peuvent que se satisfaire du travail qu'il a accompli. Les actions de l'ONIPPAM ont ainsi permis : le préfinancement des récoltes ; la connaissance des marchés, de la production annuelle, de son potentiel et de son évolution ; la connaissance de tous les rouages de la filière, la mise en œuvre d'actions multiples pour renforcer l'organisation économique. L'activité de l'ONIPPAM s'est également traduite par des interventions ponctuelles et efficaces destinées à régulariser les cours et à dynamiser les organismes de recherche, de sélection, de développement, de promotion et d'amélioration de la qualité. Par ailleurs, les travaux de l'ONIPPAM ont abouti d'une part, à l'instauration d'un dialogue entre les acteurs des deux filières plantes à parfum et plantes aromatiques et médicinales et d'autre part, à la conclusion d'accords interprofessionnels entre coopératives et négociants. Les filières de production de plantes à parfum et de plantes aromatiques et médicinales sont tout à fait particulières. C'est la raison pour laquelle les producteurs refusent le rattachement de l'ONIPPAM à un autre office et demandent que la spécificité de leurs filières soit prise en considération, de même que les résultats obtenus par cet organisme. Il lui demande quelles orientations il entend suivre sur ce problème.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement n'envisage ni la suppression de l'Office national des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (ONIPPAM) ni son absorption par une autre institution ; d'ailleurs, le mandat des membres du conseil de direction arrivant à échéance en juillet prochain, la procédure de renouvellement de cette instance est en cours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mariani Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9970

**Rubrique :** Horticulture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 1994, page 90

**Réponse publiée le** : 11 avril 1994, page 1784